

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, Mme Pascale Boyer, M. Bois, M. Delpon, Mme Hérin, M. Morenas,
M. Pellois, Mme Piron, M. Sempastous, Mme Vanceunebrock, M. Ardouin, Mme Brugnera,
M. Vignal et M. Terlier

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.